

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2011, affiché le 16 juin 2011. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 24 mai 2011, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Françoise ROY
Etaient excusés	Thierry REBERE Jean-Louis PIVARD a donné pouvoir à Hélène JACQUET
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Agnès PRUNIAUX Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 16 Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

En préambule, Madame le Maire souhaite la bienvenue à Pascal RENARD, nouveau responsable des services techniques de la commune.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2011 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de décision

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision 2011-02 portant conclusion d'un contrat de maintenance informatique avec la Société ADIC pour le logiciel de recensement.. Le contrat dont le montant s'élève à 30 € annuel est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

Admissions en non valeur

Jean-Claude GAILLARD expose que le trésorier d'Oyonnax propose à la commune de statuer sur des admissions en non valeur. Pour les budgets de la commune le montant s'élève à 434.01 €, l'eau à 2 049.90 € et l'assainissement. à 154.70 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les admissions telles que proposées.

Arrivée de Frédéric GAILLARD à 19 h 20

Décision modificative n°2 budget Commune

Jean-Claude GAILLARD expose que le budget de la commune a été voté le 24 mars 2011, les notifications des bases ont été connues le 29 mars. En conséquence, il y a lieu de réajuster les prévisions budgétaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** l'augmentation des recettes à hauteur de 15 653 € qui équilibreront les dépenses imprévues pour 15 503 € et l'article 673 « titres annulés » pour 150 €.

Convention de groupement de commandes

Jean Claude GAILLARD expose que la société Mille et un repas a dénoncé le contrat de prestations de repas pour les personnes âgées, que la société SHCB qui fournit actuellement les repas pour le restaurant scolaire a décidé de prendre le relais. Les tarifs appliqués étant supérieurs au prix demandé aux bénéficiaires, il a été décidé de lancer une nouvelle consultation incluant les repas pour les enfants et ceux des personnes âgées. Pour ce faire, il y a obligation de passer une convention de groupement de commandes entre la commune et le CCAS. Jean Claude GAILLARD donne

lecture de la convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la dite convention, **autorise** Madame le Maire à la signer et **autorise** le lancement du marché tel que définit dans cette convention.

Frais de fonctionnement des écoles

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer le coût de fonctionnement des écoles pour la facturation aux collectivités des enfants scolarisés sur Dortan, à savoir 23 de CONDES, 32 de CHANCIA et 2 d'OYONNAX. Le coût de fonctionnement de l'école élémentaire s'élève à 596.84 € par élève ; celui de l'école maternelle s'élève à 1 438.22 € par élève (l'augmentation est due à l'embauche d'une troisième ATSEM agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'attente du départ en retraite de l'une d'elles). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** les coûts tels que présentés et **décide** d'émettre les titres correspondants aux communes de CONDES, CHANCIA et OYONNAX.

Convention avec la Communauté de Communes d'Oyonnax pour le reversement des redevances « Eau » et « Assainissement »

Jean Claude GAILLARD expose que la CCO a accepté la modification de la convention relative au reversement des redevances de l'eau et de l'assainissement en tenant compte de la liste des impayés et non plus de la liste des administrés qui ont réglé leurs factures, le trésorier d'Oyonnax ayant donné son accord. Il précise que ce reversement s'effectuera après paiement des factures d'eau par les usagers suivant un échéancier de 4 mois et 24 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la convention ainsi modifiée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable

André PERRIN présente le bilan de l'année 2010, qui fait apparaître une baisse de la consommation d'eau et du volume facturé. Il informe que l'investissement de 2011 prévoit une alimentation d'eau et le renforcement du réseau sur la RD 31 tout en précisant que ces travaux seront pris en charge par le Conseil Général de l'Ain. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **acte à l'unanimité** ce rapport annuel.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

André PERRIN présente le bilan de l'année 2010 qui n'appelle aucune observation particulière. Il précise que suite au schéma directeur de l'eau potable, une consultation a été lancée pour les travaux d'eau et d'assainissement rues Bellevue et de la Léchère. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **acte à l'unanimité** ce rapport annuel.

Echange de terrains

En 2009, il avait été décidé d'échanger des terrains avec les copropriétaires de l'immeuble PERRET pour le réaménagement de la place de l'église. Les domaines ont fixé la valeur du bien à 900 €. André PERRIN précise que les trottoirs ont déjà été effectués et réglés par Monsieur PERRET. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'échange des terrains sans soulte, **décide** de partager les frais découlant de cette transaction à hauteur de 50 % chacun et **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder à toutes les formalités utiles à cet échange.

Vente de la parcelle AD 687

Madame le Maire expose que la CCO a décidé d'acheter des parcelles communales de la zone du Lioux dont la parcelle AD 687 sur laquelle se situent les services techniques, au prix de 489 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la vente de ce bâtiment et des parcelles environnantes.

Acquisition du bâtiment situé sur la parcelle AD 676

Madame le Maire expose que la SEMCODA propriétaire de la parcelle AD 676 sur la zone du Lioux, sur laquelle est situé un bâtiment de 3 200 m² propose à la municipalité la vente de ce bâtiment pourrait accueillir les services techniques au prix de 250 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'achat de ce bâtiment, et **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder à toutes les formalités utiles à cette acquisition.

Travaux de voirie 2011

André PERRIN expose que les travaux de voirie ont été prévus au budget de 2011, qu'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée le 27 avril 2011 pour 2 lots. Le lot n°1 correspond à la préparation de la place de l'église, de la route d'Emondeau et de la route de Bonaz (terrassment) et le lot n°2 correspond à l'enrobé coulé à froid sur ces secteurs. Trois entreprises ont répondu Probinord, Sacer et Eurovia. Sur

proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 6 juin 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** le choix de la commission, **décide** de retenir l'offre de l'entreprise SACER pour le lot n°1 d'un montant de 51 575,30 € HT et l'entreprise Probinord pour le lot n°2 d'un montant de 28 740 € HT et **autorise** Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur réseaux eau et assainissement

André PERRIN expose que les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement ont été prévus aux budgets de 2011, qu'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée le 28 avril 2011 pour attribuer la mission de maîtrise d'œuvre. Cinq sociétés ont répondu. Sur proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 6 juin 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** le choix de la commission, **décide** de retenir l'offre de la Société Réalités Environnement d'un montant de 11 880 € HT représentant 3.30 % du montant prévisionnel des travaux et **autorise** Madame le Maire à signer le marché correspondant.

Remise des prix pour le concours de dessins

Alain BRITEL expose que pour la 2^{ème} année, la municipalité a lancé un concours de dessins sur le thème du 14 juillet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** le montant des bons qui seront distribués de la façon suivante : 1 bon de 30 € pour chaque catégorie maternelle – élémentaire – collège & lycée – adulte et 1 prix de 20 € de consolation.

Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2010, le Conseil Municipal est appelé à tirer au sort à partir des listes électorales une liste de six personnes qui permettra ensuite à la commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises de constituer une liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort. Jacques FAVRE-BRUN fait procéder au tirage.

Questions diverses

- 1) Coordonnateur communal : Madame le Maire informe que Christine MILLEFIORI sera désignée comme coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu en 2012.
- 2) Madame le Maire donne lecture du jugement du tribunal administratif concernant un certificat d'urbanisme négatif pour des parcelles inconstructibles. Suite à un vice de légalité, le certificat d'urbanisme est annulé. Cependant, le classement en zone non constructible (2AU) de ce tènement foncier n'est pas remis en cause. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire appel de cette décision.
- 3) Chaque année la municipalité organise une réception pour la fête des mères. Devant le peu de participants, il est décidé d'envoyer une lettre de félicitations aux parents pour toutes nouvelles naissances et de distribuer un livret de naissance. Par ailleurs, la réception aura lieu un vendredi au lieu du samedi.
- 4) Le dossier de la future station d'épuration de Dortan avance, après une 1^{ère} analyse des offres reçues à la CCO, 5 sont recevables. La sélection du candidat à retenir aura lieu le 13 juillet 2011.
- 5) L'alerte « sécheresse » est maintenu dans l'Ain, pas d'arrosage entre 8 h et 20 h.
- 6) Le préfet de l'Ain demande que chaque commune émette un avis sur la fusion des communautés de communes. Le conseil municipal de Dortan se réunira prochainement.
- 7) Les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012, les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin 2012.
- 8) Suite aux travaux de déviation de Dortan, la route de Bonaz sera barrée pendant 4 semaines. En ce qui concerne la route de Vouais, la mairie aura à sa charge les panneaux indicateurs.
- 9) La municipalité décide de reconduire la distribution de dictionnaires à la classe de CM2.
- 10) Jacques FAVRE-BRUN explique que l'humidité de l'église provient d'un pilier extérieur mal bétonné, d'où une infiltration à l'intérieur.
- 11) Il explique également que les fissures extérieures de l'école élémentaire proviennent d'infiltration sur des enduits mal faits.
- 12) Alain BRITEL expose que lors du conseil d'école élémentaire, l'école de Dortan est arrivée 1^{ère} au concours organisé entre 4 écoles dans le cadre du réseau ambition réussite. Agnès PRUNIAUX précise que ce dispositif pourrait être remis en cause.
- 13) Madame le Maire signale que l'exposition sur les déchets organisée en partenariat avec le SIDEFAGE, sous le préau de l'école élémentaire était très intéressante. Alain BRITEL propose de se rapprocher du directeur afin de l'aider dans la préparation de nouvelles initiatives comme celle-ci.
- 14) Jean Claude GAILLARD informe les élus que les services techniques sont reliés directement au réseau informatique de la mairie.
- 15) Une information des pompiers de Dortan : ils recherchent de nouvelles recrues.

La séance est levée à 21 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Agnès PRUNIAUX

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.